

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE

Juillet2023-043

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13 (Décès de Karine DUCHER le 7 décembre 2022)

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/07/2023

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Thierry VERDIER, 1^{er} Adjoint ; Stéphanie GRANET, 2^{ème} Adjointe ; Pascal FEYT, 3^{ème} Adjoint ; Robert BAISSAC ; Francis BOUDET ; Jean-Paul RENARD ; Dominique DUBRAY.

Excusés : Guylaine LAPORTE ; Martine RIOUX ; Jaufré LÉPINETTE ; Sylvie BAISSAT ; Marc GODFRIN.

Pouvoirs : Sylvie BAISSAT à Robert BAISSAC ; Marc GODFRIN à Pascal GIBELIN.

Madame Stéphanie GRANET a été élue secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2023 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 24 juillet 2023.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 10

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2023.

Ainsi fait et délibéré, les ans, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Pour extrait certifié conforme,

Pascal GIBELIN,
Maire de BLESLE.



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13 (Décès de Karine DUCHER le 7 décembre 2022)
Date de convocation du Conseil Municipal : 21/06/2023

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Thierry VERDIER, 1^{er} Adjoint ; Stéphanie GRANET, 2^{ème} Adjointe ; Pascal FEYT, 3^{ème} Adjoint ; Robert BAISSAC ; Francis BOUDET ; Martine RIOUX ; Jean-Paul RENARD ; Marc GODFRIN ; Dominique DUBRAY.

Excusés : Guylaine LAPORTE ; Jauféré LÉPINETTE ; Sylvie BAISSAT.

Pouvoir

Madame Martine RIOUX a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Avenant contrat copieurs
- Frais de mission
- Assainissement
- Droit de préemption
- Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2023 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 28 juin 2023.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 10

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 26 mai 2023.

2- PHOTOCOPIEURS SECRETARIAT DE MAIRIE ET ECOLE – AVENANT AU CONTRAT N°02058250

Monsieur le Maire rappelle la délibération Nov2022-091 en date du 25 novembre 2022 concernant le changement des photocopieurs du secrétariat de Mairie et de l'école. Il indique que suite à la réception des factures, il a demandé à KOESIO AURA de préciser certaines dispositions indiquées au contrat de location maintenance « Total Pro ». Le coût de la copie couleur indiqué est de 0.044 € au lieu de 0.4629 € avec un engagement de copies Noirs et blancs à 12035 et couleur à 11390 copies par trimestre, à savoir 1 440 € HT/TRI pour location et engagement des deux photocopieurs.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance été transmis à chaque membres par mail le 28 juin 2023, le conseil

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et annexe 1 au contrat n° 02058250 ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

3- FRAIS DE MISSION

REMBOURSEMENT DE FRAIS A MONSIEUR JEAN-PAUL RENARD, CONSEILLER MUNICIPAL (SEMINAIRE UNESCO 2023)

Monsieur Jean-Paul RENARD n'a pas pris part à cette délibération.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Jean-Paul RENARD, conseiller municipal s'est rendu à un séminaire UNESCO 2023 qui avait lieu du 22 au 24 mai 2023 à NEVERS (58). Il rappelle qu'une somme a été prévue au budget communal et que Monsieur Jean-Paul RENARD pourrait bénéficier du remboursement de ses frais soit la somme totale de 459.35 € (état dépenses jointes).

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord pour le remboursement des frais pour un montant total de 459.35 € à Monsieur Jean-Paul RENARD qui s'est rendu à un séminaire UNESCO 2023 à NEVERS (58).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce remboursement.

4- ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT DE BLESLE : VIREMENT DE CREDITS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ✓ procéder au virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2023.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	61523			Entretien, réparations réseaux	- 200
67	673			Titres annulés (sur ex. antérieurs)	+ 200

- ✓ donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

Information est faite sur l'avancement de l'étude du schéma directeur d'assainissement suite à la réunion de la commission communale avec le cabinet C2EA et les services du Département 43 dans le cadre de leur mission d'ingénierie.

5- DROIT DE PREMPTION

NON APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LE BIEN CADASTRE SECTION AB 142 APPARTENANT A MADAME ANNIE PELISSIER EPOUSE CAMBON

Monsieur Thierry VERDIER, 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il a été reçu de Maître Odile VAISSADE-MAZAURIC, Notaire à MASSIAC, un courrier relatif à la vente d'un bien appartenant à Madame Annie PELISSIER épouse CAMBON, cadastré Section AB n° 142 d'une contenance de 96 ca au prix de 18 000 € (+ commission de 1 000 € TTC à la charge du vendeur) et demande si la Commune est intéressée par cette cession.

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire et après délibération, le Conseil

Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le - 3 AOÛT 2023

ID : 043-214300337-20230728-DEL2023_043-DE

- De ne pas se porter acquéreur du bien appartenant à Madame Annie PELISSIER épouse CAMBON, cadastré Section AB n° 142 d'une contenance de 96 ca et indique que le droit de préemption ne sera pas appliqué par la Commune.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

6- QUESTIONS DIVERSES

Invitation est faite aux membres du Conseil municipal par l'association Les Amis du Pays de Blesle pour le pot de l'amitié qui clôture la fête de la peinture le 8 juillet.

Bilan 2022 sur la borne de recharge de véhicules électriques

Remerciements du Collège pour le voyage des élèves à Paris

Information faite par le Maire sur le programme de la saison culturelle 2023.

**PROCES-VERBAL ARRÊTÉ ET APPROUVÉ à l'unanimité
par les membres du Conseil municipal lors de la réunion du 28 juillet 2023.**